
ICANN76 | Forum de la communauté – Séance conjointe : GAC et la Chambre des parties contractantes de la GNSO

Dimanche 12 mars 2023 – 16h30 à 17h30 CUN

JULIA CHARVOLEN : Soyez les bienvenus à la réunion conjointe du GAC avec la chambre des parties contractantes le 12 mars.

Cette séance est enregistrée et elle est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN.

Les questions et les commentaires dans le chat seront lus à haute voix seulement s'ils sont soumis dans la fenêtre sous la forme appropriée. Pour les participants à distance, vous aurez le droit d'activer votre micro lorsque vous serez appelé. Les participants sur place, utilisez au micro physique pour parler et désactivez le micro sur Zoom. Les personnes qui n'ont pas de micro pourront utiliser celui disponible dans la salle.

Indiquez votre nom pour les enregistrements et parlez à un rythme raisonnable.

Maintenant, je vais céder la parole à Manal Ismail.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Vous êtes les bienvenus à la réunion bilatérale du GAC avec la chambre des parties contractantes de la GNSO. Merci aux groupes des parties prenantes des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

d'avoir approché le GAC pour nous entretenir sur les négociations en cours sur les contrats. Je cède la parole maintenant à Ashley et à Beth pour qu'elles fassent une introduction.

ASHLEY HEINEMAN :

Je suis la présidente du groupe de parties prenantes des bureaux d'enregistrement. C'est quelque chose que nous aimons bien faire, discuter de nos idées de manière générale, et nous aimons beaucoup aussi le fait d'être dans cette aventure du GAC de l'ICANN76.

Nous allons faire quelques présentations. Je me suis déjà présentée. Je cède la parole à Beth.

BETH BACON :

Je suis la vice-présidente de politique dans le groupe des registres. Je travaille aussi pour la PIT et je travaille dans plusieurs domaines. Je veux remercier Manal et lui dire qu'elle va nous manquer. Nico, nous sommes prêts à travailler avec vous. Merci de nous avoir accueillis.

REG LEVY :

Mes excuses, je ne pensais pas être interprété avant. Je suis Reg Levy et je suis très honoré d'être avec le GAC aujourd'hui.

OWEN SMIGELSKI :

Je suis Owen Smigelski, je suis vice-président des politiques du groupe de bureaux d'enregistrement et je suis avec le registre Namecheap.

CHRIS DISSPAIN : Bonjour, je m'appelle Chris Disspain. Je m'occupe des recommandations et des avis sur des questions de politique. J'ai eu l'honneur de faire partie du Conseil d'Administration avec Manal, ce qui semble s'être passé il y a des siècles, mais c'est un plaisir d'être ici aujourd'hui. C'est un peu triste mais c'est bon aussi.

JAMES BLADEL : Bonjour, je suis James Bladel. Je participe aux négociations contractuelles sur l'utilisation malveillante du DNS au nom des bureaux d'enregistrement. Et comme Chris, je me souviens d'avoir été présent à la GNSO en même temps que Manal. J'ai quitté le conseil il y a très longtemps et c'est pour cela que le conseil va bien mieux maintenant. Bien sûr, je suis très heureux et je vous remercie l'invitation qui m'a été faite. Et je vous félicite d'avoir complété de manière réussie votre terme.

ASHLEY HEINEMAN : Mes excuses de ne pas avoir d'agenda pour l'ordre du jour d'aujourd'hui, mais nous allons commencer avec ce qui concerne les négociations entre l'ICANN et la chambre des parties contractantes. Nous allons voir aussi un outil qui a été utilisé par le groupe de bureaux d'enregistrement qui s'appelle ACID Tool. Nous voulons que vous sachiez comment cela fonctionne, parce que nous pensons que c'est quelque chose de très utile pour ceux qui veulent par exemple être des fournisseurs de l'hôte et des choses comme cela.

Ensuite, nous allons aborder un autre point qui concerne les déclarations d'intérêts en cours et les discussions y afférentes dans la

GNSO, parce que c'est particulièrement important par rapport à ce qui se passe au GAC ainsi que dans le modèle multipartite, et cela concerne la transparence.

Nous allons maintenant aborder les questions concernant l'utilisation malveillante du DNS. Je vais d'abord céder la parole à Chris et à Owen.

OWEN SMIGELSKI :

Je m'appelle Owen Smigelki et je suis du côté des bureaux d'enregistrement. Avec Chris, nous sommes les coprésidents du groupe de négociation. Je vais vous donner une mise à jour de ce qui se passe par rapport aux amendements concernant l'utilisation malveillante du DNS que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre ont initiés avec l'ICANN en décembre. Ceci vient en réponse à ce que l'équipe réduite du conseil de la GNSO nous avait demandé sur l'utilisation malveillante où la conformité contractuelle a indiqué que la formulation actuelle dans les contrats ne pouvait pas obliger les bureaux d'enregistrement et les registres à prendre certaines mesures pour atténuer l'utilisation malveillante du DNS.

Beaucoup des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre qui participent le font déjà. Mais nous voulons que tous les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre le fassent. Et le plus important, c'est que la conformité contractuelle puisse avoir des outils pour appliquer cela. Nous voulons nous assurer que les négociations seront dans un bon point pour avoir un DNS plu sûr. Nous n'allons pas nous débarrasser de l'utilisation malveillante du DNS, nous voulons avoir des attentes réalistes.

Mais en définitive, nous faisons ceci avec ce processus d'amendement parce que c'est beaucoup plus rapide. Les processus de l'ICANN sont bons, les commentaires et les contributions de tous sont disponibles, mais cela prend un certain temps. Avec ces négociations avec l'ICANN, nous espérons pouvoir compléter tout cela dans les 12 mois de l'événement de déclenchement pour le plus grand bénéfice de tout l'écosystème de l'ICANN.

Nous avons identifié des modifications focalisées du RAA et du RA. C'est quelque chose que nous avons fait par une révision exhaustive de tous les articles de ces deux documents. Il y a plusieurs contrats avec différentes petites modifications qui pourraient être améliorés pour réduire l'utilisation malveillante du DNS. Je sais qu'il y a aussi des limites et des processus des politiques de l'ICANN qui pourraient changer après ce processus de négociation.

Et un autre point par rapport au processus de négociation, il y aura une période de commentaires publics qui aura lieu. Il y aura une ligne rouge avant l'ICANN77 et à ce moment, l'ICANN intégrera les commentaires qui auront été faits. Nous ne stipulons pas de plancher ou de plafond pour cela. Les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre peuvent travailler au-dessus ou en dessous de cela, mais c'est un espace que nous estimons où ils doivent être respectés pour que l'ICANN puisse suggérer et induire les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre à reproduire cela.

Ce n'est pas que nous voulions nous punir nous-mêmes. Il y a de nombreuses initiatives concernant l'utilisation malveillante que la chambre des parties contractantes a entamées. Nous ne voulons pas

punir ceux qui prennent déjà des mesures à cet égard. Ce que nous voulons, c'est d'ajouter ces points dans les contrats pour que cela puisse être exigible pour tous les bureaux d'enregistrement et tous les opérateurs de registre.

ASHLEY HEINEMAN :

Merci beaucoup.

Je veux faire une pause. Nous avons de nombreux points dans notre ordre du jour, mais je voulais savoir si vous avez des questions. Maintenant, c'est le moment. Si vous voulez, on peut le faire à la fin de notre présentation.

D'accord, je cède la parole à Reg qui nous parlera de ce que signifie ce nouveau nouvel acronyme ACID Tool.

REG LEVY :

C'est acidtool.com. C'est la réponse du groupe de parties prenantes des bureaux d'enregistrement et c'est quelque chose qu'on nous a demandé. Les gens vont voir les bureaux d'enregistrement lorsqu'ils ont des problèmes et qu'ils ne veulent pas aller à la compagnie d'hébergement. Lorsque l'on rentre sur icann.org, nous avons l'information sur la compagnie d'hébergement du nom de domaine. Vous pouvez les contacter directement. Vous avez le fournisseur des services d'e-mail. Si vous allez trouver plus loin, tout ceci apparaît au complet dans le WHOIS, ce qui inclut les informations sur le titulaire du nom de domaine, si c'est une information publique qu'on peut donner. Il y a des informations obscures s'il y a un titulaire qui ne veut pas

l'expurger ou l'information sur un service de confidentialité qu'il utilise. Cela comprend aussi l'information sur le bureau d'enregistrement et comment le contacter pour des questions concernant l'utilisation malveillante du DNS.

Je vous rappelle que dans la plupart des cas, l'utilisation malveillante du DNS est en fait une utilisation malveillante des contacts. C'est rarement une utilisation malveillante du DNS. Dans les deux occasions, l'hébergement et le service d'e-mail, ce sont eux qui vont être le plus pris dans un domaine.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Est-ce que vous pourriez parler plus près du micro ?

REG LEVY : C'est une information dont nous pensons que la plupart des personnes estimeront très utile. Mais il y a certains cas qui sont limites. Si par exemple nous écrivons regipsaloquitor.com, c'est un nom de domaine qui m'appartient, la redirection débouche sur un autre domaine que je possède. J'aurais dû l'envoyer au moyen de cela. Ici, vous voyez apparaître une redirection, on voit apparaître l'information d'un domaine qui ne semble pas être correct. Cependant, cela va montrer l'information correcte qui sera envoyée à la société qui s'occupe de la redirection, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de fournisseur d'hébergement et c'est pour cela que cela n'apparaît pas.

Vous pouvez essayer par exemple avec icann.com. Malheureusement, c'est l'ICANN elle-même qui possède les services de redirection. Je

voulais envoyer par Skype. Je sais que cela peut être confus pour les gens parce que l'on peut voir une erreur car les adresses IP sont distribuées par [ERA]. Dans ce cas particulier, elles sont distribuées par [inaudible]. Si la redirection est abusive, on peut contacter cette partie ou on peut contacter directement le bureau d'enregistrement, parce que c'est eux qui vont vouloir supprimer cette redirection malveillante.

Cela concerne donc les redirections. C'est un cours très accéléré du fonctionnement de l'Internet. Nous cherchons à améliorer cela si vous avez des suggestions sur ce que nous pouvons ajouter ou la manière dont on peut se servir de cette information. Nous voulons vous donner un outil pour que vous puissiez tous savoir qui il faut contacter si vous trouvez une information en ligne que vous ne voulez pas avoir. Si c'est l'utilisation malveillante du DNS, vous allez voir le bureau d'enregistrement. Si c'est simplement une utilisation malveillante du contenu, vous pouvez contacter la compagnie d'hébergement ou le fournisseur des services de courrier électronique.

Est-ce que vous avez des questions sur notre outil d'identification ?

ASHLEY HEINEMAN :

Parfois, on se demande pourquoi le bureau d'enregistrement ne prend pas de mesures contre ce domaine. La raison est que le domaine n'est pas proche du contenu. Si cela concerne le contenu, la partie la plus appropriée, c'est l'hébergeur. Alors, on se demande qui est le fournisseur d'hébergement et c'est une information d'accès difficile. Nous le savons, c'est pour cela que nous avons cet outil. Si par exemple on rentre dans un domaine et que l'on dit : « Nous ne pouvons rien faire.

Voilà une ressource disponible pour obtenir cette nouvelle information », nous savons que c'est frustrant que de recevoir une réponse où nous disons que nous ne pouvons rien faire. Voilà pourquoi je voulais faire ce commentaire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Ashley et Reg.

Je vois que Chris Lewis-Evans a demandé la parole.

CHRIS LEWIS-EVANS : Reg, merci de ce que vous venez de dire.

Dans l'atelier de renforcement des capacités d'hier, on nous a parlé de l'importance d'identifier le point de contact approprié, de prendre des mesures et comme vous le dites, ce qui sera le plus proche du point où l'utilisation malveillante est faite. Une chose importante pour nous au GAC, c'est de pouvoir identifier le bureau d'enregistrement correct et nous savons qu'il y a différents types de bureaux d'enregistrement et que ces types sont nombreux. Comme vous l'avez dit, Tucows est un revendeur reconnu. Cet outil va identifier ces revendeurs nous permettant d'aller voir les points de contact pour prendre des mesures contre ce domaine ? Merci.

REG LEVY : Tucows est aussi un bureau d'enregistrement, donc l'utilisation malveillante du DNS implique des responsabilités et nous prenons des mesures contre ces utilisations malveillantes du DNS. Normalement, on

le fait contre le revendeur. Mais pour le cas du contenu, nous devons en parler avec le revendeur.

En ce moment, comme l'outil ne donne pas de soutien à l'information du revendeur pour notre compagnie qui dispose de cette information sur le site, je ne sais pas comment cela pourrait être géré par un revendeur de gros. Ce serait une très bonne recommandation, donc. J'en parlerai à l'équipe pour voir si nous pouvons ajouter quelque chose à ce que vous venez de mentionner. Je ne sais pas si c'est pertinent pour tous les cas, mais nous devrions voir comment nous pouvons obtenir cette information.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : C'est pour ceux qui sont intéressés à donner cette information pour les organismes d'application de la loi, de protection aux consommateurs, etc. Mais comme on a vu hier, pouvez-vous nous dire comment on peut accéder à cet outil ?

REG LEVY : Je ne sais pas si je peux le faire exactement. ACID Tool, nous avons choisi cela parce qu'on le voit comme quelque chose d'amusant ; un outil acide, c'est drôle. Il y a beaucoup d'informations de contact à identifier, ce qui signifie qu'il y a un identificateur de contact en cas d'utilisation malveillante. Nous savons qu'on adore les sigles à l'ICANN, alors on en a encore un autre.

Cet outil peut être distribué pour tout ce qui est besoin d'informations sur un nom de domaine. Il n'y a rien de mauvais dans ce nom de

domaine. Peut-être qu'on veut l'acheter ou quelle que soit la raison, ils peuvent se mettre en contact pour l'hébergement, etc. Merci de votre commentaire.

Je ne vois pas de mains levées, je vais donc passer la parole à Beth.

BETH BACON :

Merci. On m'a dit que je devais approcher du micro.

Je vais parler du groupe de travail des représentants de registre. C'est une mise à jour de nos discussions avec la GNSO et le SOI. Si vous voulez participer à un PDP de la GNSO, vous devez dire qui vous êtes et qui vous représentez pour information.

La GNSO a des procédures opérationnelles et des groupes de travail et ils ont fait la suggestion d'améliorer cet outil pour augmenter la transparence. Ce processus est en voie de développement et ce qui me préoccupe, c'est la question de la transparence dans l'opération ou dans la politique de parties prenantes mondiales, sans doute vous la connaissez ici dans la salle. Ceci est valable pour l'ICANN et pour tous les autres, pour la transparence au sein de la communauté. La transparence est fondamentale pour le modèle multipartite et ceci peut améliorer les produits que nous pouvons tirer de ce modèle multipartite.

Je ne sais pas si vous avez des questions à poser.

On n'a pas trop débattu de la question en interne, mais ce qui se passe à la GNSO est intéressant pour la communauté de l'ICANN et aussi pour augmenter la transparence de nos activités. Nous avons aussi des

membres dans ce groupe de travail qui sont présents et qui peuvent bien évidemment répondre aux questions.

JAMES BLADEL :

La GNSO a révisé certains de ses principes opérationnels, notamment le SOI, à savoir la déclaration d'intérêt. Cela fait longtemps qu'on voulait aborder cette question. Je sais que ceci n'attire pas trop l'attention comme travail, mais c'est intéressant non seulement pour la GNSO mais aussi pour ceux qui participent au processus d'élaboration de politiques par exemple. Si l'on vient du GAC ou d'une autre partie de la communauté à la GNSO pour un PDP, ils peuvent participer à ce processus, montrer leurs intérêts et leurs antécédents pour la transparence et pour éviter des conflits d'intérêts.

Ce travail a commencé et on a quelques recommandations préliminaires. La première, est-ce que le SOI fonctionne toujours ? Répond-il encore à son objectif ? Et la réponse est oui. Le SOI continue d'être une politique utile pour l'engagement envers la transparence de l'ICANN.

Une autre proposition, c'est que la GNSO devienne de plus en plus compliquée, alors bien des fois, on pourrait avoir un SOI générique pour les personnes et une déclaration d'intérêt spécifique pour ce groupe de travail, cette politique ou cette fonction en particulier pour voir comment on fait pour harmoniser l'intérêt de l'individu avec le travail.

En tant que groupe de travail, peut-être qu'on n'a pas beaucoup avancé, mais ceci a trait à la question de la transparence pour les participants de la GNSO. Bien des fois, nous avons entendu dire aux

bureaux d'enregistrement et aux opérateurs de registre qui sont les clients ou qui a envoyé cette personne en tant que représentant de politique de la GNSO. La GNSO pense qu'il peut peut-être y avoir un problème de confidentialité dans ce cas et ceci est difficilement applicable. Peut-être pourrait-on demander une sanction à un avocat ou à un consultant ou à d'autres sortes de professionnel.

Je crois que notre position est claire. Il faudrait avoir le même niveau de transparence. Il faudrait être aussi ouverts que possible. Et je crois que le PIR a fait un excellent travail. Brian qui est dans la salle a fait un commentaire et il a dit que tous les gouvernements, y compris l'Union européenne et les États-Unis, ont un engagement ou des exigences similaires lorsque l'on participe à la formulation de politiques. Je crois que c'est une bonne exigence pour la participation à l'élaboration de politiques de l'ICANN.

Pour finir, je voudrais dire qu'il y a une sortie pour cela : on pourrait demander à ces personnes de parler à leur client et de leur permettre de divulguer leur identité. Mais si le client dit non, ce serait le signal indiquant qu'il ne devrait peut-être pas participer au PDP de l'ICANN s'il veut rester anonyme.

Au fur et à mesure de nos progrès, nous allons nous réunir. Je ne crois pas qu'il y ait de nouveaux résultats de notre travail entre aujourd'hui et la fin de la réunion de l'ICANN. Ce sont les recommandations et les suggestions que nous allons présenter à la GNSO. Comme disent mes enfants, c'est quelque chose qui s'est endormi pendant quelque temps, notamment tout ce ayant trait au SOI. Mais pendant ces derniers mois,

nous avons beaucoup travaillé là-dessus après avoir reçu les commentaires sur le SOI et les publications aussi.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci James.

Je vois que les États-Unis demandent la parole. Allez-y, s'il vous plaît.

ÉTATS-UNIS :

Je crois qu'il y a des points excellents signalés par James dans son intervention. Il semblerait que les recommandations ont été le résultat de ce travail de la GNSO et là, on ne demande pas aux participants qu'ils disent qui ils représentent. Je crois que nous ne comprenons pas pourquoi c'est une pratique acceptable, parce que personne ne devrait être anonyme pour pouvoir participer. Je crois que l'importance de la transparence est signalée dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

En deuxième lieu, en parlant en tant que gouvernement qui soutient le modèle multipartite, absolument, la transparence est vraiment très importante pour garantir la confiance des gouvernements dans ce modèle multipartite. Les processus de l'ICANN doivent être absolument transparents. Avant, nous avons signalé cette question comme une interrogation pour nos réunions avec la GNSO, c'est-à-dire une question à leur poser, et je crois que ce point sera abordé lors de la réunion. Je vous remercie de la présentation sur le sujet. Bien entendu, nous pourrions recevoir d'autres commentaires si vous en avez. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Susan.

Je vois que Nigel du Royaume-Uni donne son soutien dans le chat. Veuillez vérifier s'il y a d'autres questions ou commentaires, s'il vous plaît. Je vois que l'Australie manifeste aussi son soutien dans le chat.

JAMES BLADEL : Merci Manal.

Maintenant je voudrais répondre parce que quelqu'un a mentionné qu'il y a résumé que les lois applicables nécessitent la confidentialité dans certains contextes, par exemple la confidentialité entre l'avocat et le client.

Les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre, nous pensons qu'il faut que ce soit clair que je parle du côté qu'il faut. Il y en a beaucoup ici dans la salle, mais l'identité du client en général n'est pas confidentielle. L'avis que l'on donne aux clients, c'est différent. Mais je ne sais pas si cela est spécifique aux États-Unis ou à d'autres juridictions, mais nous disons qu'ils doivent révéler leur identité. Pas l'avis, pas autre chose, mais qui sait de qui il s'agit.

Quand on parle d'un modèle avec plus de représentation que le modèle multipartite que nous avons pour les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre, il faut garantir que la personne qui se trouve à cette place est justement un bureau d'enregistrement parce que sinon, ce ne serait pas du tout clair si tout le monde envoie ses représentants.

Je voulais aborder ce commentaire en particulier, surtout parce qu'on parle d'un seul côté. Oui, on parle d'un seul côté parce qu'aussi bien les opérateurs que les bureaux d'enregistrement, on est en ligne avec cela.

CHRIS DISSPAIN :

On n'est pas obligé de dire qui est le client, mais on peut dire : « Si vous voulez participer au processus, vous devez vous identifier. » Si vous voulez participer au processus de prise de décision des documents de travail, etc., la personne devrait dire au nom de qui elle agit, sinon cela n'a pas de sens. Ceci est applicable à n'importe quel type de client, client commercial ou autre.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci James et Chris.

Beth, est-ce que c'est sur le même point ? J'ai d'autres demandes de parole. J'ai la Suisse et le Canada. Jorge Cancio, s'il vous plaît.

SUISSE :

Merci. J'espère que vous voyez bien. C'est bon d'être ici avec vous au GAC. Je crois que c'est une conversation intéressante. Aussi, merci d'avoir présenté la question relative au SOI et à la transparence.

Je crois que la plupart parmi nous ou ceux qui abordent ce sujet, ce n'est pas très différent de ce que l'on a exprimé auparavant, mais en plus de présenter cela au conseil de la GNSO, on pourrait l'inclure dans d'autres sujets pour voir s'il y a quelque chose de pratique à faire en tant que GAC pour intervenir dans cette conversation. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Jorge.

Le Canada maintenant, Jason.

JASON MERRITT : Merci beaucoup. Merci d'être venu ici et de nous avoir présenté un aperçu de ce qui est en cours. Je vous remercie. Le Canada apprécie beaucoup cette notion de transparence et nous voudrions savoir ce que nous pouvons faire pour apporter notre contribution à ce processus. Voilà tout ce que j'avais à dire. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jason.

Beth, vous avez la parole encore.

BETH BACON : Je lève ma main pour que Brian, qui est là au fond, ne soit pas obligé de la lever.

BRIAN CIMBOLIC : Excusez-moi. Je fais partie du PIR. Merci James et merci de votre participation.

La notion de confidentialité est importante. En tant qu'avocat, il faut en tenir compte. Mais il s'agit essentiellement de quelque chose de normatif dans le monde, dans les groupes de législation et les décideurs

politiques. La confidentialité est une condition dans la participation. Ce qui se passe dans ces groupes-là, c'est que les avocats recueillent ce qui est un consentement informé avec l'autorisation du client et ils divulguent cela et ils entament le processus de politique. Je ne vois pas d'autres bonnes raisons que la commodité ou la préférence pour l'anonymité qui pourrait demander quelque chose de moins à l'ICANN. Les statuts constitutifs disent que les unités constitutives doivent travailler de manière transparente. Il y a une transparence dans l'élaboration des politiques. L'Union européenne et les États-Unis ont des rapports entre le client et l'avocat et les avocats demandent un consentement informé. Si un client n'est pas disposé à laisser révéler son identité, il ne devrait pas participer au processus de politiques de l'ICANN aux fins de la transparence pour faire confiance au processus multipartite.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Brian.

J'ai demandé à tout le monde de parler lentement pour les interprètes, si c'est possible.

Les États-Unis demandent à avoir la parole. Susan, allez-y.

ÉTATS-UNIS : Merci Manal.

J'essaie d'imaginer, et c'est un exercice de réflexion, une position de négociation dans un environnement multilatéral où mon drapeau dit que je suis quelqu'un qui vient de l'hémisphère occidental. Je crois que

cela probablement ne fonctionnerait pas pour nous. J'essaie de le dire dans un contexte nous permettant d'apprécier l'importance de la transparence dans un monde. Le rôle que cela peut jouer dans les négociations en tant que gouvernement est important.

Pour revenir à la question que Jorge posait – et je pense que cette question était très utile – et si l'on considère que cela se trouve dans l'essence même de la GNSO et de ce processus en particulier, je crois que Jorge a soulevé une bonne question. Comment peut-on discuter de la contribution du GAC si cela peut être considéré du point de vue procédural ? Je pense que cela mérite une discussion ultérieure.

Comme nous avons davantage de temps, j'espérais que nous pourrions revenir aux négociations. Je sais que c'est un thème de grand intérêt pour le GAC, je souligne jusqu'à quel point c'est significatif que les parties contractantes elles-mêmes ont entamé la négociation ; je me demandais si l'on pouvait nous dire de manière plus concrète ce qui avait établi cette attitude proactive.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Susan.

Chris.

CHRIS DISSPAIN : J'espère parler suffisamment clairement, fortement et lentement.

Pour revenir au point sur l'esprit de transparence, vous avez besoin d'écouter le revers de la médaille pour cet argument. Comme James l'a

dit dans une discussion, il y a deux parties d'une médaille et cela est toujours ouvert pour que l'on puisse faire des commentaires et dire ce qu'on pense sans porter préjudice à qui que ce soit.

Pour ce qui est des négociations, essentiellement, un petit groupe de bureaux d'enregistrement et d'opérateurs de registre ont discuté à cet égard et ils en ont conclu que l'on pourrait faire remonter le plancher de manière utile et relativement simple et que l'on pourrait avoir une discussion avec un groupe plus grand de bureaux d'enregistrement et d'opérateurs de registre pour voir s'il y avait un consensus généralisé pour commencer une sorte de discussion avec l'ICANN pour négocier. Cela pourrait être utile et cela aiderait à accélérer tout autre processus.

Cependant, c'est un processus contractuel dans cet aspect particulier en ce sens que c'est contractuel. Ce groupe des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre s'est rapproché de l'ICANN et ils ont demandé s'il y aurait quelque chose à parler pour l'ICANN.

Je dois dire que la réponse de l'ICANN a été immédiate, très utile, une bonne réponse. Nous avons commencé à émettre des lettres formelles pour entamer ce processus. Depuis, il y a eu une négociation, de la même manière que cela se fait avec toute autre négociation entre deux parties contractantes qui vont signer un contrat. Je ne sais pas si c'était utile.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Chris.

Ashley et le Royaume-Uni.

ASHLEY HEINEMAN : Pour cette même question, pour que ce soit clair par rapport au fonctionnement de ce processus, pour commencer une négociation – et cela est stipulé dans le contrat –, il faut qu’il y ait une lettre qui entame cela et qui donne de l’information. C’est pourquoi il y a cet échange de lettres formelles. À cette occasion, c’est nous qui avons entamé le processus, mais dans le passé, c’était l’ICANN.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Ashley.

J’ai le Royaume-Uni et la Commission européenne, Nigel.

ROYAUME-UNI : La Commission européenne pourrait commencer d’abord.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Nigel. Gemma, voulez-vous y aller ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci beaucoup Manal.

Bon après-midi à tous les collègues. Je vous salue depuis Bruxelles. Je veux remercier Susan, notre collègue des États-Unis, d’avoir rappelé le thème de la négociation des contrats dans l’ordre du jour. La première fois, cela avait été très rapide et je n’avais pas pu intervenir auparavant.

J'ai une question par rapport aux résultats escomptés de la négociation, parce que c'est la quatrième négociation et nous n'avons pas trop partagé ce qui s'était passé. C'est un point qui est très important pour le GAC. Pendant des années, le GAC est intervenu dans la question de l'utilisation malveillante du DNS et nous pensons que c'est tellement important que les deux parties du contrat puissent revoir ce contrat et ce n'est pas quelque chose qui se passe énormément ou régulièrement. Il y a eu une série d'objectifs raisonnables que l'on pouvait atteindre. Mais la question est de savoir comment on définit le succès de cette négociation. Qu'est-ce qui serait suffisant ? Qu'est-ce qui serait bon pour vous pour les parties contractantes puisqu'il s'agit d'une instance particulière, celle de cet exercice, en tout cas pour le moment ? Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Gemma.

Chris, allez-y.

CHRIS DISSPAIN : Je vais commencer et si quelqu'un veut intervenir, vous êtes bien sûr le bienvenu.

La question est très intéressante et il y a deux réponses à cet égard. La première, c'est que nous allons mesurer le succès au fait que les deux parties se mettent d'accord pour établir ce contrat et ses clauses et que l'on approuve à la fin du processus les amendements et que l'on signe le contrat.

Si vous parlez de la manière de mesurer le succès après la signature de contrats, je n'ai pas de réponse à cette question, c'est une question un peu trop compliquée qui se rapporte au fait de savoir ce qui va se passer avec l'utilisation malveillante du DNS. Nous ne sommes pas allés dans le détail encore sur cette partie du contrat, mais nous estimons que c'est clair que ce n'est pas la fin du processus. Le processus consiste à parvenir à faire cela, à faire monter le niveau du plancher et à voir ensuite le reste des choses à faire du point de vue de la communauté. Parce que personne ne suggère que tout ce qui doit être fait concernant ce niveau de transparence doit être fait par un amendement contractuel. Il y a beaucoup d'autres mesures qui doivent être prises pour gérer les détails.

OWEN SMIGELSKI :

Le succès peut être mesuré aussi en accordant à la conformité contractuelle de l'ICANN la capacité d'exiger la conformité contractuelle. Il y a de nombreuses définitions. Nous avons pensé à définir des choses qui n'ont pas été analysées par les parties contractantes, comme l'hameçonnage, les botnets, les pourriels, etc. Nous n'allons pas couvrir le contenu ou l'exactitude des données d'enregistrement pour le spam, le pourriel. L'objectif est d'obtenir que ce type d'utilisation malveillante puisse faire l'objet de mesures d'atténuation de la part de l'ICANN.

ASHLEY HEINEMAN :

Je voulais dire quelque chose très rapidement.

Il y a une lettre écrite par Sam Dimitri, qui est la présidente du groupe de bureaux d'enregistrement, et moi-même qu'on a envoyée à Göran en expliquant les fondements de la célébration de ces négociations. Le besoin existe de lire les rapports d'utilisation malveillante du DNS. Et si nous les lisons, nous pouvons dire : « D'accord, ce rapport, ça va et nous respectons nos obligations. »

Nous, en tant qu'opérateurs de registre, nous devons voir comment nous pouvons travailler pour qu'il y ait un texte qui nous exige de prendre des mesures sur l'utilisation malveillante au lieu de répondre tout simplement. C'est justement de cela qu'il s'agit, c'est ce que la communauté a demandé. Je parle du rapport du groupe réduit du Conseil. Ce sont des efforts faits pour pouvoir prendre les mesures pour voir que nous sommes vraiment responsables de la prise de mesures contre l'utilisation malveillante.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Chris, Owen, Ashley.

James, je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose.

JAMES BLADEL : Par rapport à ce qui a été dit sur la motivation, les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre sont pour la plupart des entreprises. Beaucoup d'entre elles ont fait des investissements significatifs pour le personnel, la technologie et autres. Le désir de faire remonter le niveau du plancher, c'est justement pour protéger cet investissement et de ne pas permettre que d'autres membres de la

communauté continuent à exploiter le terme sans avoir pris la responsabilité de ces facteurs.

C'est l'une des vieilles questions qui datent de l'époque de 2013. C'est pour cela que cette disposition a été conçue, pour permettre un changement rapide de ce contrat, aussi bien lorsque l'ICANN et les parties contractantes sont d'accord que le changement est nécessaire et ne pas avoir à parler pendant de longues années pour un processus. En fait, cela me fait vraiment plaisir de voir que cela a été conçu de la sorte.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Nigel d'avoir attendu tranquillement. J'ai Nigel du Royaume-Uni et ensuite, la Commission européenne.

ROYAUME-UNI : Je voulais d'abord remercier le panel dans son ensemble, parce que c'est l'une des discussions les plus constructives que nous avons eue depuis longtemps. Je pense qu'elle est essentielle, nécessaire et très bonne. Bon, c'est un de ces mots que l'on utilise mais qui ne transmet pas vraiment le message. Mais le fait que vous veniez ici et que vous nous disiez cela est très important. C'est même beaucoup plus agréable d'écouter ce que dit Chris Disspain, parce qu'il s'était rapproché du panel de manière volontaire lorsque les autres à la table des négociations se sont installés pour définir ce qu'était l'utilisation malveillante du DNS.

Au Royaume-Uni, nous ne poserons pas de questions sur la manière dont les négociations se tiennent parce que ce n'est pas quelque chose dont on devrait s'occuper. Mais nous pensons que la GNSO et le GAC... Et je crois le Conseil d'Administration va aussi avoir des discussions avec le GAC sur la manière dont ces discussions ont lieu.

Ce que je voulais signaler, parfois, j'ai l'impression que le GAC n'est pas bien compris. Mais nous sommes tout à fait d'accord en ce sens que le thème de votre discussion doit être les pommes et les poires et nous n'allons pas commencer à débattre sur la manière dont vous coupez la poire ou vous pelez la pomme. Nous sommes ici pour faire une consultation publique avant la réunion de Washington ou quoi que ce sera.

Mais comme Chris l'a dit, nous pouvons revenir là-dessus et nous pouvons dire : « Oui, nous pelons les poires et les pommes, mais nous nous sommes rendu compte maintenant qu'il faut s'occuper des bananes. » C'est peut-être que l'on a besoin d'un processus différent. Je voulais juste clarifier que l'intention du Royaume-Uni, je ne parlerai pas au nom du GAC, mais j'ai l'impression d'autres membres du GAC pouvaient avoir des impressions sur cela. Mais c'est très bon que vous veniez ici vous exprimer.

GEMMA CAROLILLO :

Merci beaucoup de me donner l'occasion de réagir. Merci beaucoup à tous les membres du panel parce que vraiment, vous avez pris le temps de répondre aux questions.

En premier lieu, je voudrais dire que nous, à la Commission européenne, nous pensons que c'est bien que ces négociations progressent de manière appropriée. C'est ce que l'on entend aujourd'hui. Les conclusions de la négociation ne sont pas un succès en elles-mêmes parce qu'il faut voir ce que l'on accorde finalement au cours de ces négociations.

Je sais que ce ne sont pas des détails que l'on peut donner aujourd'hui, mais certaines choses mentionnées sont importantes. En premier lieu, je sais que parfois nous recevons des rapports et nous disons : « Merci beaucoup. » De notre point, il existe un impact en ce qui a trait aux mesures de prévention, non seulement une réaction, ce qui ne donne pas de résultats pour l'utilisation malveillante du DNS. Il faut penser à la prévention.

De plus, on a fait un grand investissement et je le sais, on fait des pratiques excellentes de la part de certains acteurs. Nous croyons que c'est important de notre point de vue pour que ceci donne des encouragements à ceux qui ont mis en place les bonnes pratiques. Ce n'est pas seulement une question de signaler ceux qui ne font pas les bonnes pratiques, mais il faut penser à encourager, promouvoir l'utilisation de ces bonnes pratiques.

Nous sommes à un moment clé suffisamment important pour que les deux parties parlent des bases contractuelles, des bases légales. Il est important aussi de savoir que peut-être ce serait le résultat positif du modèle multipartite. Cela ne veut pas dire que toute la communauté participe aux négociations, mais si les négociations entre les parties contractantes de l'ICANN ont du succès et sont efficaces, dans ce cas

nous pouvons montrer le succès du modèle multipartite. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup.

Le Canada, s'il vous plaît.

CANADA : Merci beaucoup. Je vais être bref parce que d'une manière ou d'une autre, ce que je veux dire a déjà été dit.

Je veux signaler que nous respectons la question de la négociation contractuelle. Bien évidemment, nous ne sommes pas concernés, mais je crois qu'il y a une portée limitée sur ce que l'on veut aborder lorsque nous parlons de l'utilisation malveillante du DNS. Je crois que ceci est très bien, on est très optimistes et on a beaucoup d'espoir au succès de la négociation. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je ne sais pas s'il y a une autre demande de parole, si vous voulez signaler quelque chose, faire des commentaires ? Pardon ; Kavouss, allez-y s'il vous plaît.

IRAN : Je me demande, le terme négociation, c'est le terme approprié dans ce contexte ? Lorsqu'on fait une négociation, on prend quelque chose. Mais l'utilisation malveillante du DNS, ce n'est pas une question de

donner ou de recevoir ; il faut l'atténuer. Peut-être que dans ce cas, le terme négociation ne serait pas approprié pour parler de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Il faut être clair parce que le terme négociation a une signification très vaste ; c'est pour parvenir à un accord sur des questions difficiles. Je ne sais pas si vous voulez arriver à un d'accord sur l'utilisation malveillante du DNS ou si vous voulez l'atténuer. La situation doit être claire lorsqu'on utilise le terme négociation. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Chris maintenant.

CHRIS DISSPAIN : Merci Manal.

Oui, vous avez raison, Kavouss. Nous, on ne négocie pas l'utilisation malveillante du DNS. Ce que l'on négocie, ce sont les termes du contrat, la négociation des accords ou des contrats sur l'utilisation malveillante du DNS. Lorsqu'on parle de négociations, on parle du texte du contrat. Dans ce contexte, le mot négociations est approprié, pas dans le reste comme vous avez bien mentionné. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Chris.

D'autres commentaires du panel ? Beth, allez-y s'il vous plaît.

BETH BACON :

Je voudrais vous dire merci. Je sais que vous avez beaucoup de thèmes à aborder. Nous sommes très reconnaissants du temps que vous nous avez accordé.

Je voulais aussi vous remercier pour cet échange qui a été très enrichissant. C'est une bonne occasion pour avoir des délibérations ouvertes. Merci beaucoup.

ASHLEY HEINEMAN :

Je suis tout à fait d'accord avec Beth, mais il faudrait continuer avec cela de manière périodique. S'il y a des manières d'améliorer ce dialogue, que ce dialogue soit interactif, nous en serions très reconnaissants. C'est très enrichissant d'avoir cet échange et de comprendre les différents points de vue. Alors, merci beaucoup de nous avoir accueillis. Merci Manal. Nous espérons bien continuer avec cela dans d'autres réunions de l'ICANN.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup à tous les participants de ce panel. Merci aux collègues du GAC de leur active participation. Cela a été une très bonne séance. Merci beaucoup de la partager avec nous.

Nous nous réunissons demain après le déjeuner ici-même pour que vous ayez le temps de participer à la cérémonie d'ouverture de l'ICANN76. Ceci sera fait pendant la matinée. Demain, on se retrouve dans cette salle à 18 h 15 UTC ou 13 h 15 heure de Cancún. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]